



edito

UNE PÉRIODE COMPLIQUÉE, UNE DE PLUS ...

Qu'il est difficile en ce mois d'octobre de choisir un thème en particulier pour cet édito tant les sujets d'actualité sont nombreux et violents. Quelques exemples suffiront pour nous donner une idée assez large de ce à quoi les travail(euses)eurs sont ou seront confronté(e)s dans les prochaines semaines : lois Macron toujours et encore, Rebsamen qui va finir d'achever les droits des institutions représentatives du personnel, Touraine qui sacrifie l'hôpital public sur l'autel du marché privé de la santé, l'ensemble des lois sécuritaires dont nous n'avons pas encore vu pour l'instant les effets dévastateurs sur les droits individuels et collectifs, le début de l'application de la loi « Travail » et les combats idéologiques à mener.

Nous pouvons encore rajouter la dernière loi de simplification de l'administration qui va donner des milliards supplémentaires à l'ensemble du patronat, petits ou gros propriétaires, le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale qui annonce un pseudo-équilibre budgétaire sur le dos des fonctionnaires et des malades, le Projet de Loi de Finances qui assoit encore une fois la réduction de la dette publique comme but dogmatique ultime au détriment de l'investissement et de la vie commune, la primaire à droite et la prochaine primaire... encore à droite, les opposants au mariage pour tous alors que dans leurs rangs, une partie est d'accord mais c'est forcément tabou voire honteux, les manifs des forces de l'ordre récupérées politiquement et peut-être organisées par d'autres, etc...

Il n'y a pas un sujet qui pourrait prendre le pas sur l'autre sachant que le fond du système économique et social nous est défavorable et que c'est de cela qu'il s'agit, que les forces en présence ne présentent qu'une seule alternative. Quel paradoxe ! Choisir entre le mal et le moins mal, entre l'inacceptable et l'incorrect, entre le moins disant et la régression, la baisse des salaires ou le chômage et les minima sociaux. Voilà où nous en sommes...

Et vient s'ajouter « l'affaire des migrants ». Les mots à eux seuls me dégoutent. C'est

pourtant une réalité sociale, surtout politique et médiatique qui nous revient dans la figure depuis plus de deux siècles sous l'ère industrielle et plus encore si on se penche sur l'histoire. Nous ne sommes pas une armée de fachos qui se disent contre l'"autre" sous prétexte d'occupation illégitime par des sous-humains, comme le disait Sarkozy, ni comme le prétend le FN, les réacs et la social-démocratie.

Ce sont des réfugié(e)s. Des hommes et des femmes, des enfants, sans leur consentement, qui n'ont de choix que de partir en laissant tout derrière eux, pour ne pas subir bombardement, lynchage, viol, emprisonnement politique et/ou intellectuel. La première question qui nous est posée doit nous ramener aux causes de ces exodes, qu'elles se passent au Moyen-Orient ou en Afrique. Pourquoi ces populations partent-elles contre leur gré ? Pourquoi s'entassent-elles dans des bateaux au péril de leur vie ? Pourquoi ces personnes dépendent-elles autant d'argent, hypothèquent-elles leur avenir pour rejoindre les pays en paix ? La politique extérieure française, avec ces guerres un peu partout sur la planète, menées depuis des années, a une énorme part de responsabilité. Ne nous étonnons pas !

Et puis nous voyons ressurgir chez certains, hors partisans de la droite et des partis fascistes, des expressions de rejet et de repli sur soi. Ils opposent les « migrants » aux SDF, comme si les personnes dans la rue étaient la conséquence de l'accueil des réfugiés. Le patronat quant à lui ne s'y trompe pas en déclarant que la vague migratoire est une aubaine économique. On peut leur faire confiance pour opérer une dégradation salariale et sociale comme c'est le cas en Angleterre et en Allemagne.

Les observateurs y vont de leur grain de sel pour dégager des lignes politiques qui serviront de base au débat pour les prochaines échéances électorales. Le tout sécuritaire ne devra pas effacer les revendications des travail(euses)eurs et la Cgt doit, dès maintenant, entrer dans le vif du sujet.

Sébastien Martineau - Secrétaire Général

Sommaire :

Editorial :

Une période compliquée, une de plus ...	P. 1
Appel du Congrès de l'USD Santé	P. 2 & 3
La santé en danger - Grève le 8 Novembre	P. 4
Attaque contre le Service Public Postal	P. 5
La campagne des élections TPE a commencé	P. 5
Service public de santé démantelé et privatisé	P. 6 & 7
Hommage de Maurice Renaudat à Marguerite	P. 7
Extraits de la délibération CA Centre J. Andros	P. 8



AGENDA

LA SANTÉ EN DANGER

GRÈVE

Le MARDI 8 NOVEMBRE 2016

à 10 h 30

devant l'hôpital de BOURGES

- O - O - O - O - O -

**- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE -
de l'Union Locale de LA GUERCHE**

LUNDI 19 DÉCEMBRE

à partir de 9 heures

au siège de l'UL - Quai Bure sur Dives

APPEL du Congrès USD SANTE CGT du Cher les 12 et 13 OCTOBRE 2016

L'USD CGT du Cher, appelle le 8 novembre 2016, tous les salariés de la santé, du médico-social et du social, public/privé à se mobiliser pour s'exprimer sur leurs conditions de travail.

Alors que le ministère de la santé fait la sourde oreille suite aux drames successifs qui tourmentent actuellement les établissements de santé, l'USD du Cher fait un constat alarmant sur le contexte de dégradation et de tension des conditions de vie au travail vécues par les salariés et qui doit nécessiter que les professionnels se mobilisent et prennent la parole.

La souffrance des travailleurs dans les EHPAD et les hôpitaux du département du Cher engendre aussi le besoin de révolte et la nécessité de se mobiliser, comme seule solution clé pour lutter contre la précarisation des conditions de travail. Par ailleurs, la privatisation de certains secteurs du milieu hospitalier est plus que présente dans les esprits, avec le refus de la transformation de l'hôpital en entreprise et notamment la dérive qui consisterait à transformer les usagers des hôpitaux en clients ou encore la marchandisation des soins. Ces déstructurations de l'hôpital s'inscrivent dans ce qui a déjà été amorcé et entériné par le gouvernement le 1^{er} juillet 2016, avec la mise en place des GHT (Groupement Hospitalier de Territoire).

L'USD du Cher rappelle que pour les patients, les GHT auront pour conséquence la mutualisation des services de spécialités entre les structures et ainsi la fermeture de services dans certains établissements pour ne les conserver que dans un minimum d'établissements du même GHT. Les patients seront donc obligés de se déplacer d'un hôpital à l'autre en fonction de l'organe à traiter, dans un système où les structures de proximité seront réduites à peau de chagrin au profit des grands centres hospitaliers.

Dans la même logique, les « fonctions supports » – instituts de formation, laboratoires, cuisines, blanchisseries, services techniques et logistiques, etc. – seront mutualisés et externalisés pour être récupérés par l'établissement support. Les activités de biologie et d'imagerie seront quant à elles regroupées en pôles inter-établissements. Le tout permettant en même temps de réduire le personnel et les moyens engagés, voire à terme de sous-traiter au privé. C'est déjà le cas pour le Centre Hospitalier de Vierzon.

L'établissement support désigné par l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour notre département du cher est le Centre Hospitalier Jacques Cœur à Bourges qui rencontre d'énormes difficultés en termes de souffrance au travail pour les personnels de par la pression qui leur est appliquée.

L'USD du Cher revendique et exige un système de santé qui comprendrait une véritable offre de proximité et un hôpital public de qualité, des soins gratuits entièrement financés par la sécurité sociale en abandonnant le système de complémentaires privées, des moyens financiers suffisants, en autogestion conjointe par les salariés et les usagers, c'est donc pour cela que nous serons le 8 novembre 2016 tous dans la rue, personnel hospitalier et usagers. Et parce que l'austérité imposée à l'hôpital s'intègre parfaitement dans la logique de la loi travail, parce que nos luttes ne peuvent être divisées, c'est en convergence avec les autres secteurs, actuellement mobilisés pour le retrait de la loi Travail, qu'il faut inscrire notre mobilisation contre les GHT.

Concernant les EHPAD, maisons de retraite, unités de soins de longue durée du département du Cher, nous constatons qu'aucune véritable politique d'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des personnes âgées n'est mise en place. Les dépassements de tâches se multiplient et les directions laissent faire, **c'est un scandale qui est connu de tous les politiques et qui laisse faire pour faire des économies.**

On exige toujours plus des salariés de nos secteurs, alors que les moyens alloués sont bien en deçà des besoins !

Pire, la récente loi sur la réforme des retraites représente un déni de reconnaissance de la pénibilité de nos métiers.

Donc, L'USD CGT du Cher dénonce la productivité, la polyvalence, le glissement de tâches, le port de charges lourdes, les horaires décalés, le travail en 12 heures.

Les professionnels IDE et aides soignant(e)s sont tous les jours confrontés, à la souffrance physique et psychique, à la mort !

En clair, nous revendiquons à juste titre :

- ☞ **La mise en place d'un ratio : 1 soignant pour 1 résident,**
- ☞ **Une embauche massive de personnels qualifiés,**
- ☞ **La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers selon les critères définis par la CGT,**
- ☞ **Un financement unique basé sur la solidarité nationale (sécurité sociale),**
- ☞ **L'arrêt de la marchandisation du secteur sanitaire/médico-social,**
- ☞ **L'arrêt de l'exploitation des personnels et des familles,**
- ☞ **Un véritable plan emploi/formation reconnaissant à toutes et tous qualifications et revalorisations salariales car prendre en charge des personnes âgées doit rester un véritable métier,**

- ☞ **Un nombre de lits publics adaptés aux besoins actuels et futurs,**
- ☞ **Le reversement intégral aux services s'occupant des personnes âgées des sommes récoltées par la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) abondée par la journée de solidarité, et dont le financement repose uniquement sur les salariés.**

De plus, s'ajoutent les pertes sur notre pouvoir d'achat avec l'augmentation du coût de la vie (loyer, assurances, soins médicaux, remboursements des médicaments, électricité, gaz, essence...).

Il y a donc URGENCE aujourd'hui à augmenter nos salaires !

Mais le secteur « dépendance » n'est pas le seul à être touché, les autres professionnels dans les autres domaines, rencontrent d'énormes difficultés, la crise que traverse la psychiatrie, la médecine générale, la chirurgie, la pédiatrie, les urgences, etc.... n'est pas une fatalité. Elle résulte de choix politiques, qui depuis des années conjuguent réduction des dépenses de santé aux stricts équilibres budgétaires.

L'USD CGT du Cher s'oppose avec force aux réductions de personnels utilisés comme la seule variable d'ajustement pour combler les déficits organisés des établissements.

Au contraire, il faudrait la création de milliers d'emplois qualifiés pour faire face aux conséquences du vieillissement de la population.

Concernant les salariés de la branche associative, nous nous opposons au démantèlement des conventions collectives 51 et 66.

Les personnels ouvriers sont eux aussi dans la tourmente, des postes ne sont pas remplacés, de plus en plus de sous-traitance, une intensification du travail dans de mauvaises conditions, des pertes de repères professionnels, des non reconnaissances de l'adéquation grade/emploi, blocage des déroulements de carrières sont à déplorer, **ils n'en peuvent plus !**

Les personnels administratifs ne sont pas en reste, alors que leur bon fonctionnement n'est plus à démontrer, ces catégories d'agents restent les grands oubliés des réformes successives sur notre secteur.

Ils sont contraints de s'adapter aux multiples évolutions complexes, rapport à la nouvelle gouvernance, ces personnels ne trouvent aucune reconnaissance professionnelle.

Les personnels infirmiers subissent un chantage individuel sur le droit d'option qui est imposé par le ministère. En effet, c'est la profession infirmière qui éclate en 2 corps (A et B). Cette véritable supercherie à la retraite entraîne des conséquences importantes liées à la reconnaissance de la pénibilité de la profession.

Ces professionnels exerçant en rythmes de travail alternés, ont une espérance de vie inférieure de 5 à 8 ans par rapport aux professionnels exerçant en rythme et horaires de travail fixes !

A ce sujet, la CGT revendique l'ouverture de nouvelles négociations pour proposer de nouvelles grilles de salaire.

La réglementation de la reconnaissance statutaire d'un niveau de qualification d'une profession doit rester unique.

L'USD CGT du Cher sollicitera un débat pour les agents non-titulaires, vacataires et contractuels, car de nombreux emplois de la fonction publique hospitalière, d'état, territoriale sont occupés par des agents non-titulaires de droit public. Pourtant la proportion est telle que les emplois qu'ils occupent sont majoritairement des emplois correspondant à des besoins permanents, plutôt qu'à des besoins temporaires.

Pour la CGT les employeurs publics détournent régulièrement la loi, sans aucune conséquence pour eux. Ils embauchent massivement des non-titulaires pour des besoins permanents utilisant des contrats de vacances d'emploi ou des besoins occasionnels qu'ils n'hésitent pas à multiplier année après année pour les mêmes agents, c'est inadmissible !

Pour la CGT, la première priorité est que les besoins permanents soient pourvus par des emplois de titulaires. Les non-titulaires doivent être titularisés.

A l'issue de son congrès, l'USD CGT du Cher se place résolument à l'offensive et exigera dans tous les établissements de santé de notre département :

- **des moyens budgétaires pour répondre dignement à nos missions dans ce contexte social particulièrement impacté par la crise et ses désastreux effets.**
- **La tenue de CHCST extraordinaires sur les conditions de travail et la pénibilité.**
- **L'augmentation des salaires et des pensions de retraite qui ignorent encore et toujours les qualifications et l'évolution des prix**
- **De meilleures conditions de vie et de travail par des réponses adaptées et durables.**
- **La suppression des GHT et de la loi santé.**

Cette journée de mobilisation du 8 novembre 2016 pour l'USD CGT du Cher, s'inscrit pleinement dans toutes les autres revendications et actions qui suivront.

L'USD CGT du Cher, place ces mobilisations sous le signe de la conquête et du progrès social dans la santé au plus proche des professionnels.

Notre système de santé, les professionnels méritent mieux que cela !

Les malades aussi !

Bourges, le 13 Octobre 2016

P/l'USD du Cher
Le secrétaire général - Jean-Claude HOUBION



Union syndicale de la santé
et de l'action sociale CGT
du Cher

8, place Malus
18000 Bourges

Tel : 02 48 50 55 38

E-Mail : usd-sante.cgt18@wanadoo.fr

LA SANTÉ EN DANGER

GRÈVE

Le 8 NOVEMBRE 2016

10 H 30

DEVANT L'HÔPITAL DE BOURGES



8 Place Malus
18000 Bourges
Tél 02 48 21 24 79
cgt.ud.cher@wanadoo.fr

L'USD CGT du Cher appelle le 8 novembre 2016, tous les salariés de la santé, du médico-social et du social, public/privé à se mobiliser pour s'exprimer sur leurs conditions de travail.

Alors que le ministère de la santé fait la sourde oreille suite aux drames successifs qui tourmentent actuellement les établissements de santé, l'USD du Cher fait un constat alarmant sur le contexte de dégradation et de tension des conditions de vie au travail vécues par les salariés et qui doit nécessiter que les professionnels se mobilisent et prennent la parole.

Les multiples restructurations, la polyvalence imposée, la surcharge de travail ont des conséquences dramatiques sur la santé physique et morale des personnels. Récemment, des soignants se sont suicidés dans différents hôpitaux, certains laissant des lettres accusant clairement les méthodes des directions.

Le ministère commence à peine à s'en inquiéter !

Les usagers et les personnels ne doivent plus subir les conséquences de l'austérité budgétaire. **Sommes-nous donc un pays sous développé ?**

La souffrance des travailleurs dans les EHPAD et les hôpitaux du département du Cher engendre aussi le besoin de révolte et la nécessité de se mobiliser, comme seule solution clé pour lutter contre la précarisation des conditions de travail. Par ailleurs, la privatisation de certains secteurs du milieu hospitalier est plus que présente dans les esprits, avec le refus de la transformation de l'hôpital en entreprise et notamment la dérive qui consisterait à transformer les usagers des hôpitaux en clients ou encore la marchandisation des soins. Ces déstructurations de l'hôpital s'inscrivent dans ce qui a déjà été amorcé et entériné par le gouvernement le 1^{er} juillet 2016, avec la mise en place des GHT (Groupement Hospitalier de Territoire).

L'USD du Cher rappelle que pour les patients, les GHT* auront pour conséquence la mutualisation des services de spécialités entre les structures et ainsi la fermeture de services dans certains établissements pour ne les conserver que dans un minimum d'établissements du même GHT. Les patients seront donc obligés de se déplacer d'un hôpital à l'autre en fonction de l'organe à traiter, dans un système où les structures de proximité seront réduites à peau de chagrin au profit des grands centres hospitaliers.

Dans cette loi, RIEN ne règle la dramatique pénurie de médecins sur le territoire, ni l'accès aux soins pour tous.

Cette journée de mobilisation pour l'USD CGT du Cher, s'inscrit pleinement dans toutes les autres revendications et actions qui suivront.

L'USD CGT du Cher, place ces mobilisations sous le signe de la conquête et du progrès social dans la santé au plus proche des professionnels et de la population.

**Notre système de santé, les professionnels méritent mieux que cela !
Les malades aussi !**

*GHT : Groupement Hospitalier de Territoire



Syndicat départemental des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
5 boulevard Clemenceau 18 000 Bourges Tel : 02 48 70 58 30 Fax : 02 48 24 52 94
E-mail : cgtfapt18@orange.fr CCP : 1 273 04 P La Source

POINT DE SITUATION SUR L'ATTAQUE CONTRE LE SERVICE PUBLIC POSTAL

Dans le Cher, nous sommes confrontés à 3 attaques coordonnées et d'envergure par la direction de La Poste. Le premier concerne les fermetures dites « transformations » d'une quinzaine de bureaux dans le département dont ceux d'Asnières et Carnot à Bourges. Cette remise en cause du service public est donc vraie aussi en ville avec par exemple plus de 200 usagers par jour à Carnot dans un bureau peu ou pas entretenu par la ville de Bourges qui n'a pas donné, à notre connaissance, d'avis contraire à ces 2 fermetures.

Face à cela, des collectifs d'usagers se mettent en place un peu partout (Asnières bien sûr, Carnot, Cuffy ainsi que des initiatives à La Chapelle St Ursin, Foëçy, Le Châtelet, Culan, etc.). Des rassemblements ont eu lieu depuis le 22 septembre avec plus de 1.300 signatures de pétitions pour l'instant. D'autres actions sont évidemment en préparation en lien avec des demandes de rencontre avec les élus, la Préfecture et le Conseil départemental.

Le deuxième point d'attaque se situe au niveau de l'acheminement et le tri du courrier à Bourges CTC. La Poste veut le transférer à Orléans d'ici 2019 avec une « noria » de camions quotidiennement sur la route. Bonjour l'écologie et la COP 21 à laquelle La Poste a participé ! Pour l'instant, un préavis illimité est déposé depuis le 12 octobre avec des menaces de la direction sur les départs en grève en fin de vacation. Nous avons déposé, à ce sujet, un référé au TGI de Bourges.

Enfin, nous sommes confrontés à une volonté de destruction du métier et du nombre de facteurs. C'est ainsi, qu'à l'heure d'internet et de la communication instantanée, le courrier devrait être délivré de plus en plus tardivement dans la journée avec des délais d'acheminement également plus longs. Ou comment casser l'image du service public et cela n'est malheureusement pas le seul service public concerné. Et on est en droit de se demander quel artisan, quel nouvel habitant voudrait s'installer dans un désert de service public ? Pour autant, les facteurs de Vierzon et Lury ont montré la voie à emprunter avec une grève ultra-majoritaire le 15 septembre conduisant la direction à reculer de 4 mois et recommencer le processus de réorganisation.

Toutes ces attaques ont la volonté de détruire l'emploi et la référence au service public gratuit. Un dernier exemple pour conclure, la Poste va offrir un « service » rémunéré pour rendre visite aux seniors contre un service autrefois gratuit offert à tous.

Des actions sont en préparation et nous tiendrons informées toutes les forces opposées à ces régressions sociales.

Bourges le 24 octobre 2016

LA CAMPAGNE DES ÉLECTIONS TPE (entreprises de moins de 11 salariés) A COMMENCÉ

19.000 salariés de notre département vont pouvoir s'exprimer (salons de coiffure, pharmacies, boucheries, garages, nounous, aides à domicile, etc.....) **du 28 novembre au 12 décembre 2016.**

Cette élection va servir, entre autres, à calculer la représentativité des organisations syndicales.

Il nous faut donc mettre toutes nos forces dans la bataille. D'ores et déjà, beaucoup de militants et syndiqués ont été contactés par les structures interpro pour distribuer un tract aux électeurs de leur village ou pour du collage d'affiches.

Pour ceux qui n'ont pas été contactés et qui peuvent distribuer dans leur ville ou village, merci de vous rapprocher de l'UD (02.48.21.24.79 ou cgt.ud.cher@wanadoo.fr) ou de vos UL.

Le résultat de cette élection va être regardé de près par nos adversaires de classe.

LE SERVICE PUBLIC DE SANTÉ DÉMANTELÉ ET PRIVATISÉ

Le service public est mis à mal par le système capitaliste et son institution « régionale » : l'Union Européenne, puisque l'Union Européenne n'est qu'une région de la mondialisation. Dans cette situation les états qui se doivent d'obéir à l'Union Européenne en vertu des traités qu'ils ont eux-mêmes signés, vont bouleverser de fond en comble la structuration des services, pour aboutir à la privatisation de la plus grande partie des services publics.

Tous les services publics attaqués

L'Équipement, les industries d'armement (Nexter, ex GIAT, vient de passer sous contrôle allemand), les Télécoms, la Poste qui prétend fermer de multiples bureaux, ont été déjà largement déstructurés et privatisés pour les secteurs rentables de ces services. Concernant les impôts, les services du Trésor ont été réduits à la portion congrue et les services de la Direction Générale des Impôts seront à terme menacés par l'établissement de l'impôt retenu à la source par le biais de la CSG.

Il en est de même pour les questions qui touchent à la Sécurité Sociale, assurance-maladie, retraite, et même, allocations familiales renvoyées au stade de la lutte contre la pauvreté avec leur attribution en fonction du quotient familial. Aucun domaine de la vie publique n'échappe aux exigences du capital pour subvenir à sa boulimie de profit.

Aujourd'hui ce sont même l'assurance chômage et Pôle emploi qui sont contestés par le patronat. De grands services publics tels que la SNCF, l'EDF, sont aujourd'hui déjà en voie de privatisation.

L'accès à la santé menacé par les GHT

Avec la loi Touraine dite « loi de santé », votée en décembre 2015, c'est maintenant l'ensemble du service de soins et de santé qui est sur la sellette d'une vaste restructuration où le privé va se tailler la part du lion.

La mise en place de cette loi et notamment des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) est menée tambour battant et dans notre département une convention de Groupements Hospitaliers du Cher est en place depuis le premier juillet 2016. Cette convention regroupe les hôpitaux de Bourges, Vierzon, Saint-Amand, Sancerre et le C H S George Sand regroupant lui-même les centres de Beauregard, Chezal Benoît et Dun sur Auron. Cette convention de Groupements Hospitaliers de Territoire va pousser à la fusion de services tels que les services de direction, des achats, de comptabilité, logistiques et techniques ..., bref, d'innombrables suppressions d'emplois en perspective et des fusions de services médicaux qui dégraderont la qualité des soins et qui vont éloigner un peu plus les habitants du Cher des lieux de soins. Au passage, les conditions de désignation des organisations syn-

dicales au sein de ce groupement aboutiront à une négation de la représentativité syndicale issue des élections et à la fin de la représentation proportionnelle dans le « Conseil de dialogue social ».

Vers un seul hôpital dans le Cher ?

Déjà, la direction de l'EHPAD de Bellevue est assurée par la direction du CHB.

Mais bien évidemment, le rôle essentiel du groupement sera de « rationaliser » les services de soins, c'est-à-dire d'opérer des fusions de manière à transférer les services les plus rentables vers le privé.

Ces fusions nous réservent quelques surprises, ainsi, les analyses bactériologiques ne se feront plus à Vierzon, mais à Bourges : prélude à la fermeture du laboratoire de Vierzon ?

L'affirmation de recherche d'efficacité des soins, au service des patients, reste le prétexte avancé depuis maintenant plus de 20 ans pour pratiquer des coupes sombres dans les services de santé.

D'amélioration, nous ne verrons même pas l'ombre et on continuera d'attendre des mois pour des consultations. On consultera en secteur privé sans s'en douter, et on sera conduit à consulter encore plus loin de chez soi.

La privatisation des services de santé n'est pas devant nous, elle est déjà largement entamée.

Par exemple c'est dès 1994 et l'ouverture de l'hôpital Jacques Coeur à Bourges que les services d'entretien des espaces verts ainsi que les ambulances ont été confiés au privé et la plate-forme du SAMU et du SDIS dès sa création. À la blanchisserie couvrant les hôpitaux de Bourges, de Vierzon, Sancerre..., située route de Nevers, le nettoyage des locaux est déjà confié depuis longtemps à une société privée. Le nettoyage des locaux de l'hôpital de Bourges était menacé d'externalisation vers une société privée, la lutte des personnels et des impératifs techniques avaient repoussé cette éventualité mais, aujourd'hui, il est question de privatiser le nettoyage des parties communes de l'hôpital de Bourges, c'est-à-dire, pratiquement tout, sauf les chambres des malades : dans un premier temps ?

Le service d'imagerie médicale (scanner et IRM) est déjà largement maîtrisé par le secteur privé ; il est quasiment impossible d'obtenir des consultations en imagerie médicale en service public à l'hôpital de Bourges ou alors, il faut des mois. Par contre, si vous consultez dans un cabinet du secteur privé vous serez convoqués dans les 10 jours dans les services d'imagerie de l'hôpital Jacques Coeur. Les mammographies ne sont plus possibles au CHB. Le nouvel I.R.M. a été installé sur les terrains de la clinique Guillaume de Varye, la structure en est un G.I.E (Groupement d'Intérêt Economique) et les consultations se feront dans leur quasi-totalité en secteur privé.

D'une manière générale ce sont les travers de la médi-

ne libérale qui ont pénétré les pratiques de l'hôpital public. Ainsi l'essentiel des médecins des hôpitaux consultant aujourd'hui en secteur privé, à tel point que pour obtenir des consultations en secteur public il faut, là aussi, des mois. De plus en plus de médecins qui consultent en secteur privé prennent également des dépassements d'honoraires, signe d'une privatisation de fait des services de l'hôpital.

Pour une refonte globale du système de santé

Un seul système de soins : le service public avec un seul statut, pour l'ensemble du personnel.

L'arrêt de toutes les restructurations et privatisations de notre système de santé, le système de soin commercial aujourd'hui doit donc être nationalisé et intégré aux in-

frastructures du service public, et cela sans indemnité puisque les investissements dans le secteur privé ont été faits par subvention d'État, remboursements d'emprunts par la Sécurité Sociale et paiement des suppléments par les usagers. Tous les salariés doivent bénéficier du statut de la fonction publique hospitalière. Cela implique évidemment la suppression du secteur privé à l'hôpital, la formation des médecins en nombre suffisant et l'affectation des praticiens dans le cadre d'un service public.

Un service de médecine de ville dirigé par le centre hospitalier sur le territoire qu'il est chargé de couvrir. Médecins et personnels auraient le statut de médecins et personnels hospitaliers, les services de garde seraient assurés sous l'autorité du centre hospitalier

Bourges, le 13 Octobre 2016
Groupe Santé Sécurité Sociale UD/USR

Hommage de Maurice RENAUDAT lors des obsèques de son épouse Marguerite le 15 Septembre 2016

Marguerite,

Alors que nous nous séparons, permets-moi de te remercier pour cette longue vie passée ensemble.

Voilà 66 ans que la jeune professeur de l'école normale de filles, cultivée, qui avait fait des études brillantes, décidait d'unir sa vie à celle d'un jeune ouvrier, qui n'avait à l'époque aucune véritable qualification professionnelle. Un jeune ouvrier qui avait quitté l'école à 12 ans avec pour tout bagage un certificat d'études primaires.

Ce qui nous a rapprochés, c'est l'espoir d'une vie meilleure, où chacun aurait sa place, l'espoir que l'homme ne serait plus un loup pour l'homme. Un espoir qui était né avec la Résistance, à laquelle nous avons participé l'un et l'autre et que le Parti Communiste, qui nous avait fait nous rencontrer, concrétisait pour nous, après la libération du pays. Nous avons décidé de lutter ensemble, alors que la guerre continuait en Indochine, qu'elle éclatait en Corée, qu'il fallait lutter contre la menace d'utiliser à nouveau la bombe atomique que les Etats-Unis étaient alors seuls à posséder.

Professeur à l'école normale de Douai, tu avais connu et apporté ton aide à la grève des mineurs en 1948 comme tu apportas ton aide au début de 1950, à la grève que nous avons menée pendant plusieurs semaines à Vierzon.

Nous voulions que s'applique pleinement le programme du Conseil National de la Résistance. Et c'est ainsi que le jeune ouvrier te doit d'avoir acquis ce que l'école, trop tôt quittée, ne lui avait pas permis de connaître.

Tu m'as fait connaître la Haute-Loire, ton pays natal.

Lorsque des hommes politiques disaient regarder la France profonde au fond des yeux, je voyais les habitants de Veyrines, ce petit village où tu es née d'une mère institutrice et d'un père paysan. Ce petit village que les hommes ont bâti et en ont travaillé la terre sur les pentes d'un ancien volcan pour la rendre cultivable. Ensemble nous avons construit une famille et je dois dire que nous n'avons pas trop mal réussi, grâce à toi qui as veillé à l'éducation de notre fils et de nos petits-enfants et j'espère que nos arrière-petits-enfants apprendront ce qui est dû à cette arrière-grand-mère.

Dernièrement on m'a dit : « elle ne faisait pas de politique, elle se préoccupait de la vie quotidienne et aidait ceux et celles qui souffraient et doutaient devant les difficultés de la vie ». Tout dépend de ce qu'on entend par « politique ».

Tu étais communiste et tu comprenais la politique au service de l'ensemble de la population, de celle précisément dont l'intérêt est que la société évolue vers plus de progrès social et de démocratie, où l'avis de chacun sera pris en compte.

Est-ce un symbole ? Mais tu nous as quittés dans cet hôpital, depuis longtemps promis à Bourges, mais qui ne fut construit que lorsque la municipalité dirigée par Jacques Rimbault, dont tu fus le premier adjoint, prit la chose en main.

Ton départ coïncide aussi avec la 35^{ème} édition de la Fête des Associations que tu as créée en 1981.

Ton souvenir restera car tu as pris une grande part à l'œuvre commune pour tes concitoyens.

Pour moi, il m'accompagnera jusqu'à la fin de mes jours.

Extraits de la délibération du C.A. du Centre Jean Andros (Péronne) du 28 septembre (gestionnaire du Centre) adressés au Préfet de Saône et Loire concernant l'accueil de réfugiés ou migrants dans les locaux de la Colonie

Nous ne nous opposons pas a priori ou par principe à l'accueil de réfugiés ou de migrants au Centre Jean Andros.

Humainement, il est en effet inadmissible de laisser des hommes, des femmes, des enfants dans les conditions de vie de la « jungle de Calais » ou autre lieu similaire.

Nous sommes prêts à en accueillir à la condition qu'il ne s'agisse pas d'un regroupement basé uniquement sur le nombre de lits disponibles, mais en préparant un accueil respectueux des droits fondamentaux dus à tout homme d'aujourd'hui.

Avant d'avancer des propositions, il nous faut présenter le Centre.

A/ Le Centre est une colonie de vacances destinée aux enfants du Cher, elle fonctionne tous les étés depuis 1954. Elle peut accueillir 90 enfants de 6 à 14 ans et le personnel nécessaire à leur encadrement (environ 25) pendant les vacances scolaires d'été (agrément DDSCPP du Cher) et une cinquantaine d'enfants en mai et juin dans le cadre de classes de découvertes (agrément DASEN 71).

Les locaux sont évidemment aménagés pour ces utilisations saisonnières par des enfants.

Pour préparer ces vacances et classes vertes, le centre doit être libre de toute occupation de la mi-avril à la mi-septembre de chaque année. Les locaux ne sont inoccupés que de la mi-septembre à la mi-avril, soit toute la période qui peut nécessiter le chauffage des bâtiments.

Proposition du C.A. :

Seuls les bâtiments servant d'infirmierie se composant d'une chambre individuelle et de 2 chambres de 3 lits et une petite entrée servant de soins et sanitaires ainsi que la « chambre des grandes filles » située au 1^{er} étage du château se composant de 3 chambres (4 lits superposés) et une chambre 1 place et de sanitaires sont chauffés.

Ces chambres ne possèdent que peu de rangements.

Hors ces bâtiments, tous les lavabos sont installés à hauteur enfants.

La propriété est proche de Macon (18 km) mais est éloignée de tout lieu de vie pour des occupants qui n'ont pas de moyens de locomotion.

B/ Questions demandant réponses avant toute convention d'utilisation ou de réquisition des locaux

1/ Assurance des locaux et du matériel mis à disposition ou non mais existant sur le centre

2/ Inventaire nécessaire avant toute occupation. Matériel mis à disposition ou non. Les bâtiments abritent un matériel important (lingerie, bureau, atelier, cave, matériel de cuisine, véhicules, vélos, tondeuses ...).

3/ S'agit-il d'une mise à disposition gratuite ou d'une location temporaire ? Qui fait les états des lieux entrant et sortant ?

4/ Quelle est la durée de la mise à disposition ou de la réquisi-

tion ? **Pour un fonctionnement correct de notre centre, celui-ci doit être totalement libéré mi-avril. Nous ne pourrions pas supporter une année sans fonctionnement, même avec compensation financière.** Des familles comptent sur nous.

5/ Prise en charge financière de l'eau, du gaz, de l'électricité : qui paie et dans quel délai ?

6/ Qui prend en charge les travaux et achat de matériel nécessaire avant l'utilisation des locaux ?

7/ Qui assure le suivi quotidien de la vie au centre pendant la mise à disposition ou réquisition ?

8/ Quelle possibilité d'accéder à la propriété pour les propriétaires pendant la durée de la mise à disposition (petits travaux, tailles des arbres l'hiver...)?

9/ Qui assure la concertation avec la population ? Le Maire s'il est averti et consulté ? Le Conseil Municipal ? L'Association ? La Préfecture ?

La question financière peut paraître trop mise en avant ... mais ... les organismes de tutelle de notre colo (CAF, Conseil Départemental du Cher) **doivent être consultés avant tout autre utilisation et nos finances ne permettent pas de prendre en charge des frais extérieurs à l'objet de l'association** : accueil d'enfants en vacances collectives.

C/ Sous réserve de réponses précises aux questions posées :

Le Centre pourrait accueillir de novembre 2016 à la mi-avril 2017, 13 réfugiés ou migrants dans des conditions satisfaisantes de confort et de respect dû à tout être humain.

Bâtiment dit infirmerie : 4 personnes dans les conditions suivantes :

- ☞ Chambre assistant sanitaire 1 personne
- ☞ Chambre 1 : 3 personnes
- ☞ Pièces 2 : Déménagement du matériel existant (lits et divers) et mise en place d'une table et de 4 chaises (disponibles), d'un frigo, d'une gazinière, d'une hotte aspirante et d'une armoire de rangement de la vaisselle (à acquérir).
- ☞ Cette pièce nécessitera une rénovation en mai 2017 (utilisation en cuisine et salle de séjour d'une pièce habituellement chambre d'enfants).

Bâtiment dit « chambre des grandes filles » : 9 personnes dans les conditions suivantes :

- ☞ Chambre 1 et 2 : 8 personnes (4 lits superposés)
- ☞ Chambre 3 : 1 personne
- ☞ Pièce 4 : déménagement du matériel existant (lits et divers) et mise en place d'une table et de 10 chaises (disponibles), d'un frigo, d'une gazinière, d'une hotte aspirante et d'une armoire de rangement de la vaisselle (à acquérir).
- ☞ Cette pièce nécessitera une rénovation en mai 2017 (utilisation en cuisine et salle de séjour d'une pièce habituellement chambre d'enfants).

Vidange de la fosse de ces locaux avant utilisation.